



République française

Département du Cantal

COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 18 janvier 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 10/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 9

Votants: 11

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Cécile MOMMALIER par Robert DELPRAT, Stéphanie CUEILLE par Nicolas LACHAZE

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: REFECTION DU SOL INTERIEUR ET POSE DE GOUTTIERES AU GARAGE COMMUNAL DE LAVEIX - DE_2024_013

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20210311032DE, en date du 11 mars 2021, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Sumène-Artense,

Vu les statuts de la Communauté de communes Sumène-Artense et notamment les dispositions incluant la Commune de Veyrières, comme l'une de ses communes membres,

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection du sol intérieur et la pose de gouttières au garage communal situé à Laveix est nécessaire.

Ces travaux consistent à une réfection du sol intérieur conforme au passage des engins volumineux de type tracteur et au rangement de divers matériels. Il est nécessaire d'effectuer un décaissement du sol et à un empierrement de celui-ci afin de préparer la mise en place d'une dalle en béton sur l'ensemble de la surface.

De plus il est nécessaire d'effectuer une mise en place de gouttières et des descentes de gouttières, le tout en zinc.



PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/02/2024

015-211502547-20240118-DE_2024_013-DE

Le coût de l'opération s'élève à 15 650.80 € H.T. décomposé comme suit :

- Travaux de maçonnerie : 11 180.80 € H.T. : devis proposé par l'entreprise SARL BOUTIN Sébastien 15210 Ydes
- Travaux de zinguerie pour 4470.00 € H.T. : devis proposé par l'entreprise SARL DUMAS Erick Chambleve Bois de Lempre 15350 CHAMPAGNAC.

Madame le Maire précise qu'afin de contribuer au financement de l'opération, la commune peut solliciter une aide auprès de la Communauté de communes Sumène-Artense au titre du fonds de concours à l'investissement 2021-2026.

En vertu du règlement du fonds communautaire, cette subvention ne peut excéder la part supportée par la collectivité.

Le plan de financement proposé serait le suivant :

Coût de l'opération :	15 650.80€ H.T.
• Fonds de concours CCSA :	4450.00 €
• Autofinancement :	11 200.80 €

Considérant que la commune de Veyrières souhaite lancer le projet de réfection du sol du garage communal ainsi que la mise en place des gouttières et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours la Communauté de communes Sumène-Artense,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement proposé,

Mme Le Maire propose à l'assemblée de valider le projet définitif et de solliciter le fonds de concours communautaire dans le cadre de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ADOPTE le projet de de réfection du sol du garage communal et la pose de gouttières situé à Laveix pour un coût total estimé à 15 650.80 € H.T.
- DECIDE de solliciter une aide auprès de la Communauté de communes Sumène-Artense au titre du fonds de concours à l'investissement 2021-2026 à hauteur de 28.43 % du montant H.T. de l'opération, soit 4450.00 € ;
- ETABLIT le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-après :

Coût de l'opération :	15 650.80 € H.T.
• Fonds de concours CCSA :	4450.00 €
• Autofinancement :	11 200 .80 €

~~-DONNE POUVOIR~~ à Mme Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du projet.



Fait et délibéré à Veyrières, le 18 janvier 2024.

Le Maire
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

